

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

*Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 8 octobre 2018 à 11 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Sont présents :*

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

*Est absent :* *M. François Robillard, conseiller, non motivée*

*Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.*

*Est aussi présente :* *M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo, greffière*

*... Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :*

*SUR CE*

2018-10-319

*TERMINAISON DU CONTRAT DE TRAVAIL DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL*

---

*Considérant la période de probation de six (6) mois du contrat du directeur général ;*

*CONSIDÉRANT QUE le directeur général est entré en fonction le 23 avril 2018 ;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la mairesse ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par Yves Legault  
appuyé par Jean-Guy Lajeunesse  
et résolu*

*De mettre fin au contrat de travail du directeur général en date de ce jour.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

*Le 8 octobre 2018*

*CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général adjoint est vacant ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directeur général adjoint ;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par Frédérique Lanthier  
appuyé par Jean-Guy Bleau  
et résolu*

*De nommer monsieur Karl Scanlan au poste de directeur général adjoint tout en assumant les tâches de Directeur des technologies de l'information, et ce, à compter des présentes.*

*D'autoriser la mairesse à signer l'entente intervenue entre les parties.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

*Il est proposé par le conseiller François Racine,  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
et résolu*

*De lever la séance à 11 h 07 .*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRESSE

---

GREFFIÈRE